



Conseil communal de Genolier

Projet de modification d'un règlement

Optimisation des procédures et délais pour les préavis municipaux

Clarifier les règles entre la municipalité, le conseil communal et les commissions est essentiel pour une gestion communale efficace. En précisant les procédures et les délais, nous améliorons l'organisation et la coordination de tous.

Actuellement, notre règlement détaille quand les rapporteurs des commissions doivent rendre leurs rapports, mais pas quand la Municipalité doit fournir les préavis, ou leurs annexes aux commissions. Cette précision est importante pour permettre aux commissions de se préparer correctement, incluant la lecture des documents et la rédaction des rapports.

En s'assurant que la municipalité envoie les préavis assez tôt pour un examen minutieux, nous augmentons notre efficacité collective. Cela permet une meilleure préparation des commissions, des débats plus riches et des décisions plus solides, améliorant significativement notre gouvernance locale.

En cas de délai trop court, l'alternative pour les commissions est d'utiliser l'imprécision de l'article 43.1 *"Les commissions du conseil rapportent à une des prochaines séances"*

La Loi sur les Communes nous offre le droit d'initiative suivant:

Art 31.1

Chaque membre du conseil général ou communal peut exercer son droit d'initiative :

...

c. en proposant lui-même un projet de règlement ou un projet de décision du conseil.

En conséquence, il est proposé d'ajouter l'article suivant au règlement du Conseil:

art 40.4 (nouveau)

Lorsque la Municipalité transmet des documents à une commission, que ce soit spontanément ou suite à une demande adressée suffisamment tôt, elle prend les mesures nécessaires pour que les membres de la commission reçoivent ces documents au minimum 5 jours ouvrables avant le jour de la séance au cours de laquelle seront traités lesdits documents.

Fait à Genolier le 15 février 2024

Gregory Favre

Eric Bocquet

Karine Kalcic

Frederic von der Weid

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch